CONSEIL COMMUNAL
LE VAUD
conseil.communal@levaud.ch

CONSEIL COMMUNAL DE LE VAUD

Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal no 35 / 2025

Reconduction du Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN)

Madame La Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le 3 novembre, en présence de la commission ad-hoc, M. Jonathan Oldacre, municipal, et M. Sylvain Pécoud, syndic, nous ont présentés le projet cité ci-dessus. Nous les remercions du temps consacré. À la suite de cette séance, notre Commission s'est réunie les 4, 11, 18 et 20 novembre, pour analyser les divers préavis et finaliser nos rapports.

Depuis sa mise en place, le dispositif DISREN a permis l'adoption de 30 préavis. Sur un coût cumulé arrondi de CHF 170 millions, près de CHF 100 millions de fonds tiers principalement cantonaux et fédéraux ont pu être obtenus.

CHF 14 millions ont été à la charge des communes solidaires dont CHF 195'000.- à la charge de notre commune. Le reste à la charge des communes porteuses des projets.

Notre commune n'a pas profité directement des investissements de la Région de Nyon pendant la dernière législature. Par contre un préavis a été déposé dans le cadre de la Vision Territoriale Transfrontalière 2050 (VTT). Il s'agit d'une étude sur le renforcement des services de proximité dans les villages du nord du district. Les communes choisies sont Burtigny, Le Vaud, Longirod et St.George. Les résultats peuvent nous amener à lancer des projets DISREN.

De plus notre municipalité pense à solliciter une contribution du DISREN pour les travaux de réfection de la traversée du village.

La commune de Le Vaud a mis CHF 20'000.- dans le budget 2026 au compte 79070.3612.00 pour le DISREN. La valeur annuelle du point d'impôt est la limite de notre contribution aux préavis DISREN. En 2024 la valeur de notre point d'impôt était de CHF 75'089.-.

Avec les nouveaux statuts, le dispositif DISREN n'est plus limité dans le temps. Une commune peut en sortir en tout temps dans le respect de la clause de sortie.

En conclusion et au vu de ce qui précède, la Commission des finances vous propose d'accepter le préavis municipal N° 35/2025:

Reconduction du Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN)

Nous vous remercions de votre confiance et vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, nos meilleures salutations.

Le Vaud, le 24 novembre 2025

PS. Les communes de Marchissy et Bursinel ont voté non. Rolle et Burtigny ont accepté, Vich veut adhérer au DISREN mais le préavis a dû être retiré à cause des fautes de procédure formelles

Les membres de la Commission des Finances.

Sandrine Givry-Lemercier Romain Baeriswyl Yves-Alain Tschirren

Bernard Févry Eric Epple